
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 février 2017
CO 025 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 87
Votants : 93

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Gilles BEDER, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Jean PICCAND, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, René MOLIN, Christine CHATEAU, Claire LUCAS VERNUS, Patrick PREVALET, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Angélique NOROY, Marie-Christine CHAUVIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Frédéric LAMBERT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Lucie DODANE, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Michel BONTEMPS, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Dominique BONNET à Michel FRANCONY, Denis BRENIAUX à Jean-François GAILLARD, Jean-Jacques DE VETTOR à André JOURD'HUI, Martine VUILLEMIN à Bernard AMIENS, Cyril ACCARD-GUILLOIS à Jean-Jacques COURT, Philippe RIOU à Roger GROS, soit 6 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : André PROST à Patrick PREVALET, David GUY à Jean PICCAND, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Daniel BARBE, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

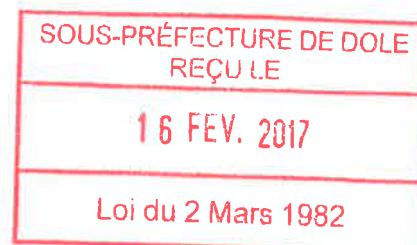
Etaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Charles VALLET, Frédéric CHOLET, Anne CHARLET.

Etaient Absents : Rémy VIENNET,

Secrétaire de séance : Monsieur André VIONNET

Convocation faite le : 30 janvier 2017

Objet : Télétransmission électronique sécurisée des actes.



VU la loi n°2004-809 du 14 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application qui autorisent la transmission des actes des collectivités par voie électronique ;

VU les articles L 5211-3, L. 2131-1 et R 2131-1 à R 2131-4 du CGCT ;

VU la note de synthèse n°12/07.02.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT, relative à la « Télétransmission électronique sécurisée des actes » ;

ENTENDU l'exposé du Président

ATTENDU que le programmes ACTES, élaboré par le Ministère de l'Intérieur permet un envoi dématérialisé des actes des collectivités locales à la Préfecture et la production d'un accusé de réception automatique ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 février 2017
CO 025 DE (SUITE)

Objet : Télétransmission électronique sécurisée des actes.

1 / DECIDE de procéder, dès que les conditions techniques le permettront, à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

2 / DECIDE d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'extension du dispositif BLES à la télétransmission des actes administratifs ;

3 / DECIDE d'autoriser le Président à signer électroniquement les actes télétransmis ;

4 / DECIDE d'autoriser le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission de l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président,



Michel FRANCONY

SOUS-PRÉFECTURE DE DOLE
REÇU LE

16 FEV. 2017

Loi du 2 Mars 1982